

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2018

2018/22 - DÉCISION MODIFICATIVE DE TRANSFERTS DE CHARGES N°1

La Ville de Lille supporte un certain nombre de dépenses relatives aux actions que mène la Commune de Lomme.

Aussi convient-il de procéder à des transferts de charges par une décision modificative spécifique.

Le tableau ci-joint fait part de l'ensemble des transferts de charges de la ville de Lomme vers la ville de Lille.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. NIEUVIART - Mme KEIGNART - M. DUEZ.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme